Le Canada a sensiblement contribué au contrôle des armements et au désarmement en encourageant le respect des traités existants, en élaborant des mécanismes de vérification du respect des traités et en concourant à l'établissement d'un climat de confiance entre l'Est et l'Ouest. Dans le cadre de son programme d'action pour la deuxième moitié de la Décennie du désarmement, le gouvernement canadien fournit annuellement un million de dollars à l'Unité de vérification et de recherche du ministère des Affaires extérieures. Cette dernière concentre ses efforts sur les problèmes pratiques et techniques que présente la vérification, problèmes qui doivent être résolus avant que des clauses de vérification obligatoires ne puissent être incorporées aux traités sur le contrôle des armements.

Au pays, le gouvernement cherche par divers moyens à élargir le dialogue public sur les enjeux du désarmement, notamment par la création du Bureau de l'Ambassadeur au désarmement, la mise sur pied du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, la diffusion à grande échelle du Bulletin du désarmement ainsi que par le financement de la recherche non gouvernementale et des activités d'information publique par le biais du Fonds du désarmement.

21.3.6 Institutions spécialisées de l'ONU

Le Canada est membre des institutions spécialisées des Nations Unies et il est l'hôte de l'une d'entre d'elles, soit l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il maintient des délégations permanentes aux sièges de l'ONU, à New York, à Genève et à Vienne, auprès de l'UNESCO à Paris et auprès de l'AIEA à Vienne. Il a également des représentants attitrés à Rome (OAA), à Nairobi (PNUE) et à Vienne (ONUDI). Les budgets ordinaires des institutions spécialisées de l'ONU s'élevaient à environ 1084,5 millions de dollars US en 1984. Les contributions canadiennes les plus importantes sont allées à l'OMS, à l'OAA et à l'UNESCO.

OMS (Genève). Sur le plan de l'envergure des programmes, l'Organisation mondiale de la santé est la plus importante des institutions spécialisées. Pour réaliser sa mission qui consiste à améliorer la santé de tous les habitants du monde, elle met en œuvre des programmes de formation et d'aide pour permettre aux pays d'améliorer leurs propres services de santé. Elle fournit également des informations courantes sur les principales maladies transmissibles telles que le choléra et la fièvre jaune, et elle coordonne des travaux de recherche industrielle à grande échelle portant sur les maladies de cœur et le cancer.

Sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, le Canada a également fourni une aide financière substantielle pour appuyer les efforts des Nations Unies en vue de lutter contre la propagation du sida.

OAA (Rome). Sur le plan de l'importance du budget, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture est la deuxième plus grande institution spécialisée des Nations Unies. Elle a pour objectif de relever les niveaux de nutrition et d'améliorer la production et la distribution des produits alimentaires provenant de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des pêches. L'OAA exécute des programmes d'aide technique concernant la nutrition et la gestion des produits alimentaires, l'érosion des sols, le reboisement, l'irrigation, la lutte contre les insectes nuisibles et l'usage d'engrais.

UNESCO (Paris). L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture vise à promouvoir la coopération et la compréhension au niveau international dans les domaines que désigne son nom. Elle exécute des programmes destinés à accroître les moyens en matière d'éducation.

OIT (Genève). L'Organisation internationale du travail, créée par le traité de Versailles, s'applique à promouvoir la justice sociale par l'amélioration des conditions de travail et de vie. Elle travaille aussi, de concert avec les employeurs, les employés et les gouvernements, à l'établissement des normes minimales en ce qui a trait entre autres à la sécurité sociale, à la rémunération, à la durée du travail, à la sécurité et à l'indemnisation des travailleurs.

OACI (Montréal). L'Organisation de l'aviation civile internationale établit des normes et des règlements internationaux en matière d'aviation civile et cherche à promouvoir le développement et la planification des transports aériens internationaux. Elle a participé activement aux efforts destinés à mettre l'aviation civile internationale à l'abri de l'activité terroriste sous toutes ses formes. Elle met en œuvre des programmes visant à accroître la sécurité aérienne, à simplifier les procédures concernant les voyages et transports aériens internationaux, et à aider les pays à développer des réseaux aériens.

UIT. L'Union internationale des télécommunications, la plus ancienne des institutions spécialisées de l'ONU, a pour fonction d'assurer la réglementation, la coordination et la planification des télécommunications internationales dans les domaines du téléphone, de la télégraphie, de la radiodiffusion et de la télévision. De plus, elle collabore avec différents pays au développement des télécommunications.